

Compte séparé 2025 de la Suva
concernant l'utilisation du supplément
de prime destiné à la prévention des
accidents et maladies professionnels
selon l'art. 87 LAA

Compte d'exploitation 2025

<u>CHARGES</u>	Ref. Nr.	2025 CHF	2024 CHF	+/- CHF	+/- %
CFST et commissions spécialisées	1	135'441	131'552	3'889	3.0
Frais de bureau et d'administration	2	383'997	426'459	-42'462	-10.0
Campagnes spéciales visant a promouvoir la sécurité au travail	3	2'515'553	2'136'046	379'507	17.8
Campagnes spéciales visant a promouvoir la sécurité au travail					
- Suva	4	100'711'593	103'474'290	-2'762'697	-2.7
- Inspection fédérale du travail	5	858'583	817'388	41'195	5.0
- Inspections cantonales du travail	6	15'886'147	14'486'499	1'399'648	9.7
- Organisations spécialisées	7	3'700'801	3'768'756	-67'955	-1.8
Secrétariat de la CFST contrats de prestations	8	2'062'771	2'110'450	-47'679	-2.3
Indemnités versées à des tiers	9	1'509'977	1'363'787	146'190	10.7
Total des charges		127'764'863	128'715'227	-950'364	-0.7
Dotation aux fonds de compensation		-12'743'596	-9'935'633	-2'807'963	28.3
Total du compte d'exploitation		115'021'267	118'779'594	-3'758'327	-3.2
<u>PRODUITS</u>					
Suppléments de primes	10				
- Suva		88'883'195	91'520'121	-2'636'926	-2.9
- Compagnies d'assurance privées		20'037'206	20'440'366	-403'160	-2.0
- Caisses publiques d'assurance		342'807	597'458	-254'651	-42.6
- Caisses-maladie		4'521'387	4'532'014	-10'627	-0.2
Produits financiers	11	1'236'672	1'689'635	-452'963	-26.8
Total du compte d'exploitation		115'021'267	118'779'594	-3'758'327	-3.2

Bilan au 31 Décembre 2025

<u>ACTIFS</u>	Ref. Nr.	2025 CHF	2024 CHF	+/- CHF	+/- %
Disponibilités	12	1'916'361	806'197	1'110'164	137.7
Avoirs	13	6'996'222	6'714'722	281'500	4.2
Placements financiers	14	45'900'000	59'500'000	-13'600'000	-22.9
Compte de régularisation actifs	15	1'262'955	1'768'972	-506'017	-28.6
Total de l'actif		<u>56'075'538</u>	<u>68'789'891</u>	<u>-12'714'353</u>	<u>-18.5</u>
 <u>PASSIFS</u>					
Engagements	16	34'914'201	34'884'958	29'243	0.1
Passifs transitoires	17	<u>21'161'337</u>	<u>33'904'933</u>	<u>-12'743'596</u>	<u>-37.6</u>
Total du passif		<u>56'075'538</u>	<u>68'789'891</u>	<u>-12'714'353</u>	<u>-18.5</u>

Annexe

Les actifs et les passifs figurent au bilan à leurs valeurs nominales ou d'acquisition. Toutes les opérations ont été enregistrées dans les livres à la date de leur conclusion et prises en compte à partir de cet instant pour le calcul du résultat.

1. CFST et commissions spécialisées

Ce poste fait apparaître les coûts des indemnités allouées aux membres de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, aux membres des commissions spécialisées et au secrétariat des commissions spécialisées.

2. Frais de bureau et d'administration

Cette rubrique comprend, outre les frais de bureau et d'administration généraux, les frais juridiques et de conseil, les frais de locaux ainsi que les charges informatiques.

3. Campagnes spéciales visant à promouvoir la sécurité au travail

Sous cette rubrique figurent les charges mentionnées ci-après.

	2025 CHF	2024 CHF
Publications de la CFST	379'546	260'947
Cours de formation et de perfectionnement et Journées professionnelles	1'601'459	1'035'113
Campagne de sensibilisation	271'800	463'181
Études	196'841	156'007
Autres actions, diverses	65'907	220'797
Total campagnes spéciales visant à promouvoir la sécurité au travail	2'515'553	2'136'046

Outre les publications annuelles de la CFST (rapport annuel, communications), divers documents d'information, directives et listes de contrôle ont été élaborés au cours de l'année sous revue.

Les dépenses au titre des cours de formation et de perfectionnement ainsi que des journées professionnelles comprennent les coûts suivants:

Financement axé sur la personne

- Versement de la prime de réussite aux spécialistes et expertes/experts en sécurité au travail et protection de la santé ayant suivi le cours

Financement par objet

- Journées de travail et Journée des organismes responsables – CFST
- Cours ASADO
- Aide à l'élaboration de cours pilotes pour l'examen professionnel supérieur
- Garantie de déficit pour un cours préparatoire de spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé en italien
- Soutien au projet DAS W + H
- Soutien à la campagne de communication en faveur des métiers dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Les dépenses pour les campagnes de sensibilisation concernent la campagne «Encadrement promoteur de la sécurité et de la santé» («Laboratoire de leadership») ainsi que les outils en ligne «Prévention au bureau».

Sous la rubrique «Études» figurent, au cours de l'année sous revue, les coûts relatifs à

- la 4^e Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents ESENER,
- une analyse d'utilisation et un rapport final concernant l'évaluation du laboratoire de leadership et
- une étude portant sur l'analyse des mesures de prévention des accidents professionnels en Europe.

4. - 8. Indemnités versées aux organes d'exécution et organisations spécialisées

4. Suva

	2025 CHF	2024 CHF
4.1 Conseil aux entreprises et aux associations	17'324'012	17'988'784
4.2 Contrôles dans les entreprises	29'326'921	28'922'852
4.3 Surveillance du marché (contrôles LSPro)	1'036'004	1'182'879
4.4 Mesures	2'982'129	3'005'658
4.5 Prévention en médecine du travail	15'992'720	15'455'655
4.6 Formation et perfectionnement	1'875'231	1'955'029
4.7 Travail de base / recueil de prescriptions	13'685'403	15'784'645
4.8 Moyens d'information et relations publiques	5'233'651	5'403'773
4.9 Actions et campagnes	12'416'294	12'974'965
4.10 Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter	839'227	800'050
Total Suva utilisation du supplément de prime AP/MP	100'711'593	103'474'290

Les charges ont nettement diminué à 100,7 millions de francs, car le budget a été réduit de 1,5 million de francs par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 102,2 millions de francs. Cette baisse s'explique par la diminution des recettes provenant du supplément de prime AP/MP et des mesures d'économie de la CFST. Le budget réduit n'a toutefois pas été entièrement épuisé, car il faut s'attendre à de nouvelles baisses des recettes pour les années à venir et à de nouvelles réductions des budgets des organes d'exécution et de la Suva.

La diminution des charges touche principalement le travail de base, les moyens d'information, les relations publiques et les campagnes. Ces domaines ont été particulièrement concernés par les coupes budgétaires, car ils dépendent fortement de prestations externes, où les économies étaient les plus faciles à réaliser.

La plupart des autres écarts par rapport à l'année précédente sont minimes. Les prestations de conseil et les contrôles dans les entreprises restent globalement au même niveau que l'année précédente, de même que les surveillances du marché et les mesures.

La prévention en médecine du travail a entraîné des coûts supplémentaires de 537 000 francs, qui s'expliquent par le nombre plus élevé d'heures facturées par AMB (médecins spécialistes et activités de laboratoire).

Les formations de base et continues ont permis de générer des recettes plus élevées pour certains cours, de sorte que les dépenses nettes ont diminué de 80 000 francs.

Les dépenses liées aux autres activités résultent des efforts d'économie entrepris compte tenu de la réduction du budget et se traduisent, comme mentionné plus haut, par une baisse des charges sur ces postes. Au total, 436 788 heures ont été fournies en 2025 (452 094 en 2024).

Aux fins d'une plus grande transparence, les montants des charges récapitulées plus haut pour les différentes activités de la Suva sont présentés et commentés en détail dans ce qui suit. Le niveau de détail se fonde sur une décision du Conseil fédéral du 9 novembre 2016 exigeant qu'à compter du compte séparé de la Suva pour l'année 2016, toutes les dépenses financées par le supplément de prime destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels doivent être ventilées dans le compte d'exploitation en postes d'un montant inférieur ou au plus égal à 2 millions de francs. Lorsqu'il n'est pas possible de respecter cette limite maximale de 2 millions de francs, il convient de justifier le caractère indivisible des postes concernés. En outre, les contenus de ces postes doivent faire l'objet d'une description détaillée. Conformément à cette décision, certains postes de la facturation des prestations, des autres charges et recettes et des charges communes sont désormais subdivisés plus précisément.

Les charges centralisées pour tous les secteurs ou domaines d'activité de la Suva sont regroupées sous la rubrique «Charges communes Suva». Elles comprennent les services centraux d'unités organisationnelles telles que le secrétariat général, les divisions relations clients et communication, Human Resources, développement de l'entreprise, la révision interne, etc. ainsi que des projets menés à l'échelle de l'entreprise (p. ex. sur des thèmes touchant au domaine du personnel) et l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'applications TED utilisées dans l'ensemble de la Suva. Ces charges sont imputées, dans une large mesure, à la sécurité au travail en tant que coûts répartis. La clé de répartition des coûts correspond à la part des heures de travail fournies par la sécurité au travail sur le total des heures accomplies par les collaboratrices et collaborateurs de la Suva (sans les cliniques) durant la période considérée. Les charges communes ont légèrement diminué en 2025 par rapport à l'année précédente et s'établissent à 14,0 millions de francs contre 14,3 millions en 2024.

4.1 Conseil aux entreprises et aux associations

Le conseil aux entreprises et aux associations est subdivisé en trois champs d'activité

		2025 CHF	2024 CHF
4.1.	Conseil aux entreprises et aux associations	17'324'012	17'988'784
4.1.1	Formation sécurité intégrée	450'176	571'816
	<i>Recettes</i>	<i>-1'051'600</i>	<i>-997'790</i>
4.1.2	Conseil aux entreprises et service téléphonique	16'440'341	16'929'925
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	12'977'553	13'453'045
	<i>Direction</i>	<i>118'108</i>	<i>110'246</i>
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	<i>201'676</i>	<i>182'151</i>
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	<i>2'480</i>	<i>0</i>
	<i>Départ. finances et informatique</i>	<i>119'855</i>	<i>132'135</i>
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	<i>12'535'435</i>	<i>13'028'513</i>
	<i>Ressources humaines</i>	<i>348'008</i>	<i>381'837</i>
	<i>Agence ouest-sud</i>		
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	<i>5'171'353</i>	<i>5'400'602</i>
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	<i>0</i>	
	<i>AL: support et bases</i>	<i>40'586</i>	<i>48'140</i>
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	<i>1'321'239</i>	<i>1'452'547</i>
	<i>AL: technique</i>	<i>810'659</i>	<i>911'660</i>
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	<i>1'354'130</i>	<i>1'441'524</i>
	<i>AL: analytique</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	<i>1'644'738</i>	<i>1'546'730</i>
	<i>AL: dosimétrie</i>		
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	<i>2'182'092</i>	<i>2'272'109</i>

	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>	<i>403'613</i>	<i>420'541</i>
	<i>SR: Sect. formation</i>	<i>152'146</i>	<i>173'316</i>
	<i>SR: industrie</i>	<i>399'878</i>	<i>491'139</i>
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	<i>822'666</i>	<i>818'799</i>
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	<i>403'790</i>	<i>368'315</i>
	<i>Médecine du travail</i>		
	<i>Conseil en prévention</i>	<i>4'832'709</i>	<i>4'973'395</i>
	<i>PB: État-major</i>	<i>108</i>	<i>206'371</i>
	<i>PB: Formation sécurité intégrée</i>	<i>768'239</i>	<i>690'885</i>
	<i>PB: GSE</i>	<i>1'413'493</i>	<i>1'055'011</i>
	<i>PB: Conseil</i>	<i>2'650'869</i>	<i>3'021'129</i>
	<i>Offres de prévention</i>	<i>1'274</i>	<i>571</i>
	Charges communes Suva	2'506'302	2'594'256
	Autres charges et recettes	956'485	882'624
	<i>Nombre d'heures</i>	<i>80'619</i>	<i>86'069</i>
4.1.3	Suivi des branches	433'495	487'044
	<i>Nombre d'heures</i>	<i>2'274</i>	<i>2'714</i>

La rubrique «Formation sécurité intégrée» (cf. 4.1.1) fait apparaître la prestation de conseil prévue par la LAA et non soumise à indemnisation, fournie par le secteur sécurité intégrée, ainsi que les charges nettes liées à la prestation de conseil soumise à indemnisation. Le chiffre d'affaires a augmenté en 2025, car le nombre de projets en cours est passé à 60, contre 51 en 2024. Dans le même temps, les départs de personnel n'ont pas été remplacés, ce qui a eu un effet favorable sur la structure des coûts. Les dépenses nettes s'élèvent à seulement 450 000 francs en 2025.

Le conseil aux entreprises et service téléphonique (cf. 4.1.2) comprend les conseils en sécurité et protection de la santé selon la LAA, sur place et à la Suva, y compris le travail de préparation et de suivi, de même que les conseils et renseignements téléphoniques fournis par les autres secteurs spécialisés, le service clientèle et le conseil aux fabricants. Les charges liées au conseil aux entreprises et aux associations concernent exclusivement les dépenses de prestations horaires et les frais d'infrastructure de différents secteurs du département protection de la santé, notamment le secteur bâtiment et génie civil, le secteur industrie, arts et métiers, le secteur technique (conseil aux fabricants), le secteur chimie, le secteur conseil en prévention mais aussi le service clientèle central de la Suva, qui apparaît sous le département présidence et répond directement aux questions simples posées par téléphone.

Les dépenses totales, qui s'élèvent à 16,4 millions de francs, sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente (16,9 millions). La baisse des dépenses nettes s'explique par la diminution du nombre d'heures que les départements AL, SR et PB ont affectées aux différentes activités de conseil. Cette situation résulte d'un budget globalement réduit.

Les 80 619 heures de travail fournies sont nettement inférieures à celles de l'exercice précédent (86 069) et correspondent à un montant de 13,0 millions de francs. Sur ce total d'heures effectuées, 22 563 heures ont été consacrées au conseil par e-mail et par téléphone, 21 826 heures au conseil aux entreprises et aux associations et 32 261 heures au conseil dispensé par les spécialistes en prévention. Seule une petite part de 3970 heures est imputable à la fourniture de renseignements techniques pour les machines et installations.

Le suivi des solutions par branches (cf. 4.1.3) implique le secteur bâtiment et génie civil et le secteur industrie, arts et métiers. La Suva a assuré le suivi de 40 solutions par branches, auxquelles elle a dû consacrer moins d'heures en 2025. L'année précédente, il a encore fallu accompagner trois solutions par groupes d'entreprises lors de la certification. Le total des charges s'inscrit en baisse à 433 000 francs (487 000 francs en 2024).

4.2 Contrôles dans les entreprises

Les activités figurant sous la rubrique «Contrôles dans les entreprises» comprennent les contrôles techniques et les contrôles systémiques sur place, les procédures d'autorisation, le contrôle des documents (procédures administratives), les enquêtes d'accidents dans l'intérêt de la sécurité au travail, le contrôle des autorisations exceptionnelles et la reconnaissance d'entreprises de désamiantage ou d'institutions de formation, toutes activités confondues, y compris le travail préparatoire et le suivi, ainsi que le contrôle de l'exécution. En font aussi partie la délivrance et la gestion des permis de grutier demandés par des grutiers suisses et étrangers ayant accompli une formation de grutier et souhaitant être engagés en Suisse. Les dépenses liées à la facturation des prestations des deux grands secteurs «bâtiment et génie civil» et «industrie, arts et métiers» ne sont pas détaillées davantage, car cela reviendrait à dresser une liste des heures ou des charges relatives à chaque collaborateur.

		2025 CHF	2024 CHF
4.2.	Contrôles dans les entreprises	29'326'921	28'922'852
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	24'153'823	23'548'052
	<i>Direction</i>	209'513	192'983
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	52'284	55'771
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	23'598	19'005
	<i>Départ. finances et informatique</i>	214'828	229'945
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	23'653'600	23'050'347
	<i>Ressources humaines</i>	617'334	668'398
	<i>Agence ouest-sud</i>		
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	16'291'615	15'435'764
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	0	
	<i>AL: support et bases</i>	717'730	773'565
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	6'502'120	6'206'363
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	6'295'916	5'787'509
	<i>AL: analytique</i>		
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	2'771'846	2'668'327
	<i>AL: dosimétrie</i>	4'003	0
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	5'749'859	5'507'544
	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>	408'097	478'860
	<i>SR: Sect. formation</i>		1'104
	<i>SR: industrie</i>	1'655'458	1'519'169
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	2'677'693	2'400'085
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	1'008'611	1'108'327
	<i>Médecine du travail</i>		
	<i>Conseil en prévention</i>	985'359	1'430'720
	<i>Offres de prévention</i>	9'433	7'920
	Charges communes Suva	4'445'948	4'543'287
	Autres charges et recettes	727'150	831'513
	<i>Nombre d'heures</i>	137'400	140'437

Les charges totales pour les contrôles dans les entreprises s'élèvent à 29,3 millions de francs, soit environ 0,4 million de plus que l'année précédente, et ce malgré une baisse du nombre d'heures décomptées. Le taux horaire moyen a augmenté par rapport à l'an dernier et s'explique par une «productivité» légèrement inférieure, due en partie aux absences et aux formations. Depuis 2025, des mesures sont prises pour contrer cette tendance. Avec 24,2 millions de francs, la facturation des prestations en fonction des heures représente la plus grande part des dépenses et provient en premier lieu des divisions liées à l'exécution.

Le nombre de visites d'entreprises a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, mais reste nettement supérieur à la valeur cible de 20 000 visites. Le nombre de visites d'entreprises effectuées en 2025 était de 22 540 (23 050 en 2024) et celui des contrôles du système MSST de 2598 (22 85 en 2024).

4.3 Surveillance du marché

La rubrique «Surveillance du marché» concerne l'observation et le contrôle du marché (en partie sur mandat du SECO) et les travaux de base pour les équipements de travail (travaux en relation avec les normes nationales et internationales), les commissions techniques (SNV) et les renseignements aux fabricants sur certains équipements de travail.

		2025 CHF	2024 CHF
4.3.	Surveillance du marché (contrôles LSPro)	1'036'004	1'182'879
	<i>Nombre d'heures</i>	<i>9'067</i>	<i>9'731</i>

En 2025, les charges nettes ont été moins élevées en raison de la diminution du nombre d'heures travaillées. Les charges externes liées aux expertises ont également diminué de 20 000 francs.

Au total, 9067 heures ont été investies dans 762 contrôles de marché (879 en 2024), dont ont découlé 54 procédures en 2025 (55 en 2024). En outre, il existe des prestations fournies par la Suva dans le cadre de la surveillance du marché et des activités en relation avec les normes qui sont directement indemnisées par le SECO sur la base d'un contrat de prestations.

4.4 Mesures

Le poste «Mesures» comprend toutes les mesures de substances nocives aux postes de travail, les analyses en laboratoire s'y rapportant ainsi que l'entretien des appareils de laboratoire. Sont aussi comprises les mesures du bruit, des vibrations et des rayonnements radioactifs. Certaines mesures de substances nocives (à hauteur de 36 000 francs) et du bruit ou de la radioactivité (à hauteur de 153 000 francs) ont été facturées aux mandants, et ne sont donc pas financées par le supplément de prévention. Il s'agit de mesures souhaitées par les entreprises, mais qui ne sont pas ordonnées par la Suva à des fins de contrôle.

		2025 CHF	2024 CHF
4.4.	Mesures	2'982'129	3'005'658
4.4.1	Mesures de substances nocives	2'485'381	2'591'891
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	1'658'239	1'811'327
	<i>Direction</i>	<i>20'282</i>	<i>16'680</i>
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	<i>4'485</i>	<i>3'508</i>
	<i>Départ. finances et informatique</i>	<i>21'772</i>	<i>20'895</i>
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	<i>1'611'699</i>	<i>1'770'245</i>
	<i>Ressources humaines</i>	<i>59'762</i>	<i>57'772</i>
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	<i>1'497'572</i>	<i>1'695'971</i>
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>		
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>		
	<i>AL: analytique</i>	<i>1'490'046</i>	<i>1'693'804</i>
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	<i>7'526</i>	<i>2'167</i>

	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	54'366	16'502
	Charges communes Suva	430'398	393'226
	Autres charges et recettes Suva	396'744	387'337
	<i>Nombre mesures de substances nocives</i>	3'893	3'968
	<i>Nombre d'heures</i>	10'350	10'835
4.4.2	Mesures du bruit, des vibrations et des Substances radioactives	496'748	413'768
	<i>Nombre bruit-, vibr. -,radioact. mesures</i>	1'562	1'689
	<i>Nombre d'heures</i>	2'289	2'104

Le total des charges imputables aux mesures de substances nocives (cf. 4.4.1) a diminué de 107 000 francs par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une diminution du nombre d'heures travaillées. Le nombre de mesures est resté stable par rapport à l'année précédente.

Les dépenses liées aux mesures du bruit et de la radioactivité (4.4.2) ont en revanche augmenté, d'une part parce que le nombre d'heures de travail a augmenté, et d'autre part parce qu'il a fallu remplacer un compteur à scintillation liquide.

En 2025, 1297 mesures en laboratoire d'analyse isotopique (1380 en 2024) et 265 mesures du bruit et des vibrations (309 en 2024) ont été réalisées. Ces valeurs se situent dans la marge de fluctuation à long terme.

Au total, 12 639 heures ont été décomptées pour l'ensemble des mesures effectuées (12 939 en 2024). Les charges résultant de la facturation des prestations ont diminué en conséquence par rapport à l'exercice précédent.

4.5 Prévention en médecine du travail, AUMO, projets

		2025 CHF	2024 CHF
4.5.	Prévention en médecine du travail	15'992'720	15'455'655
4.5.1	AMV charges spéciales et indemnisation	9'676'152	9'202'564
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	5'189'704	4'657'920
	<i>Direction</i>	37'450	36'252
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	8'697	9'505
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	23'511	31'482
	<i>Départ. finances et informatique</i>	47'486	58'845
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	5'072'560	4'521'835
	<i>Ressources humaines</i>	110'347	125'560
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	8'680	9'085
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	28'151	25'919
	<i>Médecine du travail</i>	4'924'456	4'344'101
	<i>AM: chef div./secrétariat</i>	533'416	247'245
	<i>AM: médecins spécialistes</i>	1'717'591	1'704'816
	<i>AM: prévention médecine du travail</i>	2'673'449	2'392'040
	<i>Offres de prévention</i>	926	17'170
	<i>Nombre d'heures</i>	26'562	24'778
	Charges communes Suva	794'701	853'076
	Autres charges et recettes Suva	204'346	162'913
	Indemnisations aux médecins et aux entreprises	3'487'402	3'528'655
	<i>Indemnisations aux médecins en raison des risques</i>	3'219'223	3'252'688
	<i>Indemnisations aux entreprises</i>	268'179	275'967

La prévention en médecine du travail comprend les examens d'aptitude en médecine du travail (examens d'embauche et de contrôle), les examens ultérieurs pour l'enregistrement de maladies professionnelles survenant après la fin de l'exposition, les examens complémentaires de médecine du travail dans l'optique de l'appréciation de l'aptitude, les dépenses pour le monitoring biologique dans le cadre de la prévention en médecine du travail, le dépistage de tumeurs par tomодensitométrie et les indemnités selon l'art. 75 OPA (perte de salaire, voyage, entretien).

En procédant à des examens, des enquêtes ou des tests de biomonitoring, la Suva surveille si les travailleurs exposés à des risques spéciaux tels que des agents chimiques, biologiques et physiques sont suffisamment protégés. Le nombre total de collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention en médecine du travail est resté stable en 2025, avec 107 303 travailleurs.

La majeure partie des dépenses provient de deux postes de coûts très importants: la facturation des prestations (heures de travail facturées en interne, soit un total de 26 562 heures, pour un montant de à 5,2 millions de francs) et les indemnités versées à des médecins et établissements externes au titre des frais d'examen ou des indemnités journalières, d'un montant de 3,5 millions de francs. Le nombre d'heures de travail fournies a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente. La hausse des charges liées à la facturation des prestations s'explique par un nombre plus élevé d'heures facturées par les médecins spécialistes et pour les activités de laboratoire. Cette évolution fait également suite à une analyse des conditions de travail.

Dans le domaine de la facturation des prestations, le poste de dépenses du secteur prévention en médecine du travail, d'un montant de 2,7 millions de francs, pèse particulièrement lourd.

Ce montant n'est pas détaillé davantage, car il comprend uniquement les coûts des différents collaborateurs de ce secteur qui a employé en moyenne près de 22 unités de personnel en 2025 et y a comptabilisé environ 72 % de ses heures (contre 64 % en 2024).

La prévention en médecine du travail inclut également la prévention médicale des lésions de l'ouïe (cf. tableau ci-dessous).

		2025 CHF	2024 CHF
4.5.2	Charges spéciales AM audiométrie	5'777'902	5'562'334
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	4'173'013	4'145'671
	<i>Direction</i>	43'201	38'367
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	13'465	13'474
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>		
	<i>Départ. finances et informatique</i>	49'057	53'698
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	4'067'289	4'040'132
	<i>Ressources humaines</i>	127'293	132'883
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	6'288	7'959
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>		
	<i>Médecine du travail</i>	3'933'709	3'899'289
	<i>AM: chef div./secrétariat</i>		
	<i>AM: médecins spécialistes</i>	14'936	13'473
	<i>AM: prévention médecine du travail</i>	648	195
	<i>AM: audiométrie</i>	3'918'124	3'885'621
	<i>Nombre d'heures</i>	28'890	28'553
	Charges communes Suva	916'745	902'830
	Autres charges et recettes Suva	453'587	168'648

	Ext. Indemnisations aux médecins et entreprises	234'557	345'185
	<i>Indemnisations aux médecins</i>	198	391
	<i>Indemnisations aux entreprises</i>	234'360	344'794
4.5.3	Projets AM et formation continue	538'666	690'757
	<i>Nombre d'heures</i>	1'408	1'286

Ici aussi, la majeure partie des dépenses, soit 4,2 millions de francs, est consacrée à la facturation des prestations. En 2025, les divisions et les secteurs ont facturé au total 28 890 heures, un chiffre qui se situe au même niveau que l'année précédente. Un montant de 3,9 millions de francs concerne le secteur audiométrie. Ce montant n'est pas détaillé davantage, car il comprend uniquement les coûts des différents collaborateurs de ce secteur qui a employé en moyenne un peu moins de 24 unités de personnel en 2025 et qui, comme l'année précédente, y a comptabilisé 89 % de ses heures. Les autres charges et recettes sont supérieures à celles de l'exercice précédent, car le paiement final pour le nouvel Audiomobil a été reporté à 2025 en raison d'un retard de livraison.

Au total, 41 799 examens de médecine du travail (42 993 en 2024) ont été effectués en 2025 dans les deux secteurs susmentionnés (cf. 4.5.1 et 4.5.2).

S'élevant à 538 000 francs, les dépenses liées aux projets (cf. 4.5.3) sont inférieures à celles de l'an dernier (690 000 francs), notamment parce qu'aucune étude n'a été réalisée et que la contribution au centre d'information toxicologique a été réduite. Les dépenses de 2025 se sont limitées aux contributions versées au titre de la prévention des maladies professionnelles pour le centre d'information toxicologique et le Silag, ainsi qu'à quelques prestations de conseil. Les charges pour les manifestations de formation continue en médecine du travail ainsi que pour la médecine d'entreprise de la Rehaklinik sont demeurées pratiquement inchangées.

4.6 Formation et perfectionnement

		2025 CHF	2024 CHF
4.6.	Formation et perfectionnement	1'875'231	1'955'029
4.6.1	Cours de formation CFST spécialistes MSST	8'171	126'831
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	89'560	135'085
	<i>Direction</i>	607	1'395
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	278	2'474
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>		0
	<i>Départ. finances et informatique</i>	610	1'659
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	88'065	129'557
	<i>Ressources humaines</i>	1'785	4'832
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	4'394	3'093
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	78'598	121'632
	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>		
	<i>SR: Sect. formation</i>	67'536	77'248
	<i>SR: industrie</i>	4'019	27'217
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	2'230	5'885
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	4'812	11'282
	<i>Médecine du travail</i>		
	<i>Conseil en prévention</i>	3'288	0
	<i>Offres de prévention</i>		
	Charges communes Suva	12'836	32'827

	Autres charges et recettes Suva	-94'225	-41'081
4.6.2	Cours Suva	406'769	383'332
4.6.3	Cours spécialisé, cours méthodique, cours Hors programme	472'876	592'371
4.6.4	Colloques et exposés	395'270	448'377
4.6.5	Formation programmes d'occupation des chômeurs	101	177
4.6.6	Association STPS + Réseau de formation prévention	403'860	276'106
4.6.7	Ordonnances sur la formation professionnelle	188'184	127'836
	<i>Nombre de jours de formation</i>	<i>260</i>	<i>248</i>
	<i>Nombre d'heures (total pour 6.)</i>	<i>15'090</i>	<i>15'212</i>

La rubrique «Formation et perfectionnement» comprend toutes les activités des intervenants lors de cours, de séminaires et de conférences, par exemple lors du cours de la CFST consacré à l'introduction au droit suisse, du cours de base pour les assistants de sécurité STPS, ainsi que des cours spécialisés et méthodologiques. Sont également inclus tous les travaux de préparation et de suivi (élaboration de la formation, du concept et des présentations, aménagement des salles de formation, évaluation des acquis, etc.). La Suva propose de nombreux cours et formations à l'intention des chargés de sécurité des entreprises, des supérieurs de divers niveaux hiérarchiques, du personnel enseignant, des fabricants et des concepteurs, des employeurs et des travailleurs (associations) ainsi que des nouveaux collaborateurs des organes d'exécution.

En 2025, le total des charges a encore diminué de 80 000 francs par rapport à l'année précédente, une évolution consécutive principalement à la suppression des formations de la CFST (4.6.1) et des cours spécialisés (4.6.3):

Les dépenses pour les cours de la CFST ont diminué de 118 000 francs par rapport à l'exercice précédent. Après la suppression du cours ELF-B, le cours pour les ingénieurs de sécurité (ELI) n'a pas non plus eu lieu en 2025, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des dépenses. En 2025, seule la formation «Introduction au droit suisse» (ELP) entre encore dans cette catégorie, mais celle-ci présente un taux de couverture des coûts très élevé.

Quant aux cours de la Suva (4.6.2), ils se sont maintenus au niveau de l'année précédente. La demande est restée forte pour les cours spécialisés et méthodologiques (4.6.3), en particulier pour les cours spécialisés sur la radioprotection.

Concernant les journées spécialisées (4.6.4), la hausse des recettes a entraîné une diminution des charges nettes de 53 000 francs.

Depuis 2023, plus aucun cours n'a été dispensé dans le cadre des mesures d'occupation (4.6.5). Les 101 francs restants représentent un reliquat comptable.

Le poste 4.6.6 couvre la majeure partie des dépenses de l'association STPS, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la mise en place de la deuxième formation fédérale menant à l'obtention d'un diplôme fédéral d'experte/expert STPS, qui est développée, organisée et réalisée depuis 2025 en complément de l'examen professionnel de spécialiste STPS. Les dépenses consacrées au réseau de formation, qui s'élèvent au total à 127 000 francs, ont également augmenté en raison du suivi plus étroit des partenaires de réseau lors de la réorientation des concepts et des formations vers une approche axée sur les compétences.

Les dépenses liées aux ordonnances sur la formation professionnelle (4.6.7) ont augmenté du fait, d'une part, de la réorganisation du groupe d'experts chargé de l'évaluation des diplômes étrangers et, d'autre part, de la multiplication des demandes d'évaluation de diplômes, mais aussi de la complexité de leur évaluation.

Au total, 15 090 heures ont été consacrées à la formation, ce qui représente une nouvelle baisse par rapport à l'exercice précédent. Les charges liées à la facturation des prestations ont nettement diminué et ont contribué de manière déterminante à la baisse des dépenses nettes de 80 000 francs.

4.7 Travail de base, recueil de prescriptions et collaboration dans les commissions spécialisées

		2025 CHF	2024 CHF
4.7.	Travail de base, recueil de prescriptions	13'685'403	15'784'645
4.7.1	Maintenance et développement informatique	8'643'937	10'202'220
	<i>AMB prévention en médecine du travail et eProphylaxie, y x. portail</i>	1'007'117	2'020'294
	<i>AMG prévention des lésions de l'ouïe</i>		41
	<i>Développement sécurité au travail</i>	6'826'652	7'145'814
	<i>Applications et projets informatiques divers</i>	810'168	1'036'071
4.7.2	Travail de base et recueil de prescriptions	4'964'954	5'498'181
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	4'167'568	4'529'087
	<i>Direction</i>	38'830	35'694
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	542'766	543'761
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	2'105	12'616
	<i>Départ. finances et informatique</i>	54'575	80'777
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	3'529'292	3'856'240
	<i>Ressources humaines</i>	113'878	123'626
	<i>Agence ouest-sud</i>		
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	2'236'761	2'459'446
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>		
	<i>AL: support et bases</i>	245'074	251'235
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	249'295	418'540
	<i>AL: technique</i>	462'418	358'306
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	269'160	218'760
	<i>AL: analytique</i>	517'593	669'138
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	493'221	543'466
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	388'324	247'273
	<i>Médecine du travail</i>	24'807	38'230
	<i>Conseil en prévention</i>	255'424	402'482
	<i>Offres de prévention</i>	510'097	585'183
	Charges communes Suva	829'847	865'797
	Autres charges et recettes	-32'462	103'297
4.7.3	Risques nouveaux et spéciaux	76'513	84'244
	<i>Nombre d'heures (total pour 4.7.)</i>	61'607	65'932

En principe, pour les frais informatiques, une distinction est faite entre les coûts d'exploitation, le développement d'applications et les projets proprement dits. Ceux-ci figurent dans les quatre catégories présentées (cf. 4.7.1).

Concernant les applications de la médecine du travail en matière de prévention des maladies professionnelles (AMB), les dépenses ont été inférieures d'environ 1 million de francs, le projet de rétronumérisation (numérisation des dossiers papier et des radiographies) ayant été achevé début 2025. Les dépenses restantes ont été allouées à l'exploitation et au développement de la prévention.

Les charges relatives à la prévention des lésions auditives ne représentent plus qu'un faible montant. Les développements et les missions de maintenance de la prévention des lésions auditives ne sont plus mentionnés que sous «AMB prévention en médecine du travail». Pour cette raison, les dépenses sont revenues à zéro.

Les dépenses liées au développement de la sécurité au travail s'élèvent à 6,8 millions de francs, soit un niveau similaire à celui de l'année précédente. Ce montant comprend des projets et des missions de maintenance pour l'extension des services de prévention en ligne (p. ex. passeport de sécurité numérique, processus d'annonce, listes de contrôle, apprentissage numérique avec réalité virtuelle et service de mesures), ainsi que la migration SAP R/3 vers SAP S/4HANA. Cette dernière opération a coûté plus de 2 millions de francs. La mise en place de SAP S/4HANA a nécessité davantage d'heures de travail spécialisé que prévu au budget, car les processus ont dû être redéfinis ou remaniés. Mais cela n'apparaît pas dans la comparaison directe avec l'année précédente, car le budget global a été revu à la baisse.

Sous le poste «Travail de base et recueil de prescriptions» (cf. 4.7.2) figure l'élaboration de bases par les spécialistes de la sécurité en vue de l'établissement de nouvelles publications de la Suva, publications électroniques et sur Internet, qui sont régulièrement annoncées à la CFST par le recensement et la coordination des activités de prévention (RCP). Ce poste comprend aussi l'ensemble du travail pour la CFST, à savoir les réglementations, les directives, les commissions spécialisées, les organisations nationales et internationales, les travaux au sein des commissions spécialisées, la gestion des processus de conduite, la mesure de l'efficacité et l'évaluation des activités de prévention, les analyses de marché, ainsi que les bases scientifiques, les activités de recherche, les projets, les études, etc.

Les charges totales ont diminué de 0,5 million de francs pour s'établir à 5,0 millions de francs, baisse qui s'explique par une diminution du nombre d'heures de travail.

Sous «Risques nouveaux et spéciaux» (cf. 4.7.3) figurent les dépenses pour le Forum de prévention des accidents et maladies professionnels et les groupes de travail «BIM» (Building Information Modeling). En 2025, les dépenses engagées pour ces derniers ont été partiellement réduites, entraînant une légère baisse de 8000 francs.

4.8 Moyens d'information et relations publiques

Les charges relatives aux travaux rédactionnels pour les publications, les travaux préparatoires d'impression, les séances d'information, les conférences de presse, la distribution de moyens audiovisuels, le site Internet, les foires, la tenue de stands, etc. y compris la préparation sont saisies sous ce poste. Outre la participation aux foires, certaines publications obsolètes sont remaniées et rééditées, et de nouvelles publications sont mises en circulation.

		2025 CHF	2024 CHF
4.8.	Moyens d'information et relations publiques	5'233'651	5'403'773
4.8.1	Moyens d'information	4'418'122	5'037'693
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	2'486'204	2'729'040
	<i>Direction</i>	26'190	29'792
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	1'094'914	1'250'840
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	286	
	<i>Départ. finances et informatique</i>	35'827	53'970
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	1'328'987	1'394'437
	<i>Ressources humaines</i>	77'170	103'186
	<i>Agence ouest-sud</i>		
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	448'483	493'255
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>		
	<i>AL: support et bases</i>	54'090	93'369
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	201'872	137'752
	<i>AL: technique</i>	426	35'190

	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	155'127	191'395
	<i>AL: analytique</i>		
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	36'968	35'550
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	67'798	67'272
	<i>Médecine du travail</i>	0	849
	<i>Conseil en prévention</i>	7'626	3'920
	<i>Offres de prévention</i>	727'910	725'955
	Charges communes Suva	555'769	707'601
	Autres charges et recettes	1'376'149	1'601'053
	<i>Nombre d'heures</i>	15'546	17'592
4.8.2	Foires et événements, contributions à des tiers	669'555	177'178
	<i>Nombre d'heures</i>	1'722	445
4.8.3	Sapros (Safety Product Services)	145'974	188'900
	<i>Nombre d'heures</i>	470	573
	<i>Nombre d'heures</i>	470	573

Avec 5,2 millions de francs, le total des charges est demeuré légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent. Ces dépenses comprennent la réalisation de nombreuses publications et la participation à des foires ainsi que l'exploitation de Sapros.

Les supports d'information ont nécessité moins d'heures de travail et moins de recours à des ressources externes que l'année dernière.

En 2025, les coûts de participation au salon All About Automation à Zurich, à la JSST et aux Championnats suisses des métiers Swiss Skills 2025 ont été comptabilisés sous le poste «Foires». L'événement des Swiss Skills représente à lui seul 503 000 francs et explique la hausse significative des dépenses.

Sous «Sapros» figurent les charges nettes (après déduction des recettes) relatives à l'exploitation et au développement de la plateforme de produits de sécurité Sapros. Cette plateforme permet aux entreprises de choisir en toute simplicité et fiabilité des produits de sécurité adaptés. La Suva peut ainsi garantir que les entreprises sélectionnent des produits appropriés et de qualité. Sapros contribue donc largement au port des équipements de protection individuelle requis et à la réduction du risque d'accident. Les charges nettes ont diminué en raison d'une légère baisse des heures facturées et des frais de personnel pour s'établir à 146 000 francs en 2025.

4.9 Actions et campagnes

La préparation et la mise en œuvre des deux programmes de prévention sur plusieurs années «Amiante» (cf. 4.9.1) et «2020+» (cf. 4.9.2) ainsi que la mise en œuvre d'autres campagnes (cf. 4.9.3) occupent le premier plan. Sous «Autres campagnes» (cf. 4.9.3), la Suva complète l'exécution et l'orientation système MSST en se concentrant sur des thèmes prioritaires pour les branches à risques élevés. En font partie notamment les campagnes «Apprentissage en toute sécurité», «Contraintes physiques», «UV», «Produits chimiques particulièrement dangereux», «Protection de la peau», «Mise à disposition de personnel», «Sécurité sur les chantiers», «Règles vitales» et «Charte».

En 2025, les charges liées aux activités susmentionnées se sont élevées à 12,4 millions de francs, soit environ 0,5 million de moins qu'en 2024.

		2025 CHF	2024 CHF
4.9.	Actions et campagnes	12'416'294	12'974'965
4.9.1	Programme de prévention «Amiante»	2'039'166	2'129'475
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	924'224	818'349
	<i>Direction</i>	8'410	7'792
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	227'809	157'677
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>		0
	<i>Départ. finances et informatique</i>	-6'105	9'264
	<i>Départ.protection de la santé et personnel</i>	694'110	643'616
	<i>Ressources humaines</i>	24'780	26'986
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	322'757	338'772
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	193'752	214'605
	<i>Médecine du travail</i>	0	0
	<i>Conseil BU/NBU</i>	3'352	984
	<i>Offres de prévention</i>	149'469	62'269
	Charges communes Suva	178'465	184'333
	Autres charges et recettes	936'477	1'126'792

Les charges relatives au programme de prévention «Amiante» (4.9.1) d'un montant de 2,0 millions de francs ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente. La priorité a été donnée aux mesures de communication numérique, au développement de canaux durables destinés aux contributeurs et aux partenaires, ainsi qu'à la mise à jour des principaux supports d'information.

		2025 CHF	2024 CHF
4.9.2	Programme de prévention 2020+, culture de prévention et charta	3'096'230	3'427'342
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	655'850	665'817
	<i>Direction</i>	12'642	5'141
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	97'837	175'105
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	466	0
	<i>Départ. finances et informatique</i>	12'820	9'008
	<i>Départ.protection de la santé et personnel</i>	532'086	476'562
	<i>Ressources humaines</i>	37'249	17'806
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	3'563	639
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	16'312	32'155
	<i>Médecine du travail</i>		
	<i>Conseil en prévention</i>	29'205	19'136
	<i>Offres de prévention</i>	445'756	406'825
	Charges communes Suva	268'262	123'962
	Autres charges et recettes	2'172'117	2'637'563
	<i>Dont</i>		
	Autres prestations externes	233'910	216'400
	Marketing externe, relations publiques	1'938'207	2'421'163

Pour le programme de prévention 2020+ (4.9.2), les charges ont diminué de 331 000 francs par rapport à l'an dernier. Cette baisse s'explique par un budget nettement inférieur à celui de l'exercice précédent.

		2025 CHF	2024 CHF
4.9.3	Autres actions et campagnes	7'280'898	7'418'149
4.9.31	La sécurité en forêt, c'est possible	616'412	0
4.9.32	Règles vitales et charta	1'080'970	1'843'398
4.9.33	Prêt de personnel	706'359	339'084
4.9.34	Chutes et faux pas		
4.9.35	Protection de la peau	505'862	413'558
4.9.36	Travailler en toute sécurité dans la construction		
4.9.37	Apprentissage en toute sécurité AL	455'422	550'116
4.9.38	Substances CRM	418'246	452'028
4.9.39	Contraintes physiques	1'055'363	974'059
4.9.40	UV (soleil)	834'185	773'127
4.9.41	Développement d'offres de prévention	1'463'299	1'904'543
4.9.42	Autres activités, charges communes y c.	144'779	168'236
	<i>Nombre d'heures</i>	33'585	36'047

Pour les autres actions et campagnes, les charges d'un montant de 7,3 millions de francs se situent au même niveau que l'année précédente. Les dépenses ont été moins élevées pour les «règles vitales» en raison de la création d'un fonds de campagne spécifique destiné à la construction, auquel 616 000 francs ont été affectés en 2025. Des moyens supplémentaires ont été alloués au secteur de la mise à disposition de personnel pour le développement du passeport de sécurité numérique.

Enfin, toutes les activités qui n'ont pas pu être attribuées à une campagne prioritaire ont été comptabilisées sous «Autres activités». En font partie les activités pour les maladies professionnelles non prévisibles, les contributions aux actions des syndicats ainsi que la gestion des absences. Les dépenses sont restées inférieures à celles de l'exercice précédent.

En 2025, un total de 33 585 heures a été consacré aux prestations internes de toutes les campagnes, soit 2462 heures de moins qu'en 2024.

4.10 Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter

		2025 CHF	2024 CHF
4.10.	Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter	839'227	800'050
	<i>Nombre procéd. d'appr. des plans et d'autorisation d'exploiter</i>	887	864
	<i>Nombre d'heures</i>	4'233	4'072

Les procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter comprennent l'expertise des plans soumis et, dans certains cas spéciaux, les contrôles de réception des nouvelles installations dans les entreprises selon la LTr. La Suva peut ainsi faire valoir auprès des autorités d'approbation, dès la phase de planification, les éventuelles mesures requises pour réduire les dangers au poste de travail.

Ont été imputées à ce poste presque exclusivement des prestations horaires pour un total de 4233 heures, soit un nombre légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.

Le besoin de cette activité dépend de la demande, qui concerne systématiquement l'ensemble des branches. Le nombre de procédures engagées (887) a augmenté par rapport à l'année précédente (864).

5. Inspection fédérale du travail

	2025	2024
	-	CHF
Inspection fédérale du travail	858'583	817'388
Total Inspection fédérale du travail	858'583	817'388

Au cours de l'exercice sous revue, l'Inspection fédérale du travail (SECO) a effectué 42 visites d'entreprises (2024: 44), dont 17 contrôles du système MSST (2024: 16).

Le tarif horaire des organes d'exécution de la loi sur le travail a été augmenté de 10 francs pour passer à 160 francs à compter du 1^{er} janvier 2025.

6. Inspections cantonales du travail

	2025	2024
	CHF	CHF
Canton de Zurich	2'142'387	1'854'553
Canton de Berne	1'833'351	1'520'384
Canton de Lucerne	577'266	521'519
Canton d'Uri	62'540	57'876
Canton de Schwyz	208'158	186'019
Canton d'Obwald	78'301	77'320
Canton de Nidwald	64'359	63'625
Canton de Glaris	94'858	91'839
Canton de Zoug	155'798	186'256
Canton de Fribourg	380'052	340'690
Canton de Soleure	410'295	290'924
Canton de Bâle-Ville	729'502	702'941
Canton de Bâle-Campagne	248'216	152'838
Canton de Schaffhouse	121'487	107'617
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	172'862	107'353
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	45'784	31'743
Canton de Saint-Gall	820'000	682'963
Canton des Grisons	282'528	241'451
Canton d'Argovie	759'320	642'100
Canton de Thurgovie	318'868	356'937
Canton du Tessin	717'764	610'092
Canton de Vaud	616'256	553'908
Canton du Valais	583'124	477'871
Canton de Neuchâtel	447'407	412'517
Canton de Genève	691'180	643'398
Canton du Jura	126'875	138'226
be smart work safe (BSWS)	888'678	1'019'240
safe at work	677'493	681'210
Servie cantonale de prévention LAA	1'631'439	1'733'086
Total Inspections cantonales du travail	15'886'147	14'486'499

Les inspections cantonales du travail ont effectué 12 438 visites d'entreprises durant l'exercice sous revue (2024: 11 426), dont 4708 étaient des contrôles système MSST (2024: 3850).

Le tarif horaire des organes d'exécution de la loi sur le travail a été augmenté de 10 francs pour passer à 160 francs à compter du 1^{er} janvier 2025. Les activités facturées par les inspections cantonales du travail se sont élevées à 12,7 millions de francs au cours de l'exercice (11,1 millions en 2024), ce qui correspond à environ 79 300 heures (73 700 en 2024).

Conformément à la décision prise par l'assemblée de l'Association Intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) en 2022, les marques safe at work (SAW) et be smart work safe (BSWS) ont été intégrées dans l'Antenne intercantonale de prévention LAA le 1^{er} janvier 2023. Outre les coûts des marques SAW et BSW présentés séparément, les autres coûts (frais de personnel, de locaux et d'administration ainsi que les offres de formation, les travaux de base, les moyens d'information et les relations publiques) d'un montant de 1,6 million de francs sont regroupés sous le poste «Antenne intercantonale de prévention LAA».

Au cours de l'exercice considéré, l'Antenne intercantonale de prévention LAA a proposé une formation sur les fluides frigorigènes à l'intention des inspecteurs cantonaux du travail dans le cadre de la formation de base et continue.

Par ailleurs, les actions et campagnes suivantes ont été menées au cours de l'exercice:

- Campagne soins 2025–2026 en collaboration avec la solution de branche H+
- Campagne de sensibilisation dans la branche de l'hôtellerie-restauration
- Campagnes dans d'autres branches telles que le secteur automobile et l'économie carnée
- Participation à divers événements professionnels et grand public, tels que Swiss Skills 2025, Openair Gampel, «Sécurité au carré»
- Poursuite du développement du jeu vidéo Safety Quest

En 2023, l'Administration fédérale des contributions AFC avait confirmé à l'AIPT un assujettissement à la TVA pour l'Antenne intercantonale de prévention LAA pour l'année 2023. L'AIPT est donc également soumise à l'obligation de tenir une comptabilité. Les charges imputées par l'association au cours de l'année de référence concernant les marques BSWS, SAW et l'Antenne intercantonale de prévention LAA s'entendent TVA comprise. Au cours de l'année sous revue, la CFST a versé un montant total de 372 000 francs au titre de la TVA. Sur ce montant, 143 000 francs correspondent à des redressements de TVA pour les exercices 2021 et 2022. Les 229 000 francs restants concernent l'exercice considéré.

Les activités facturées par les inspections cantonales du travail, y compris celles facturées par l'Antenne intercantonale de prévention LAA, s'élèvent au total à 15,9 millions de francs.

7. Organisations spécialisées

	2025 CHF	2024 CHF
Electrosuisse	219'883	284'423
Association suisse d'inspection technique ASIT	238'940	247'584
Association suisse pour la technique du soudage ASS Bâle	735'200	721'800
Société Suisse des Entrepreneurs Zurich	768'558	769'470
Association suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE Zurich	269'340	276'360
Fondation agriss	1'468'880	1'469'120
Total organisations spécialisées	3'700'801	3'768'757

Au cours de l'exercice sous revue, les organisations spécialisées ont effectué 10 264 visites d'entreprises (11 683 en 2024). Les six organisations spécialisées ont facturé un montant total de 3,7 millions de francs.

8. Contrats de prestations du secrétariat de la CFST

Les charges du secrétariat de la CFST figurent sous ce poste. La plus grande partie (1,8 million de francs) concerne les frais de personnel du secrétariat de la CFST. Les autres charges comprennent les prestations que la Suva fournit pour le secrétariat sur une base contractuelle (p. ex. les services de communication et marketing, les traductions) d'un montant de 0,2 million de francs ainsi que les coûts liés à la gestion du supplément de prime (comptabilité et présentation des comptes par la Suva) d'un montant de 0,03 million de francs.

9. Indemnités versées à des tiers

En vertu de l'art. 11 al. 2 de l'ordonnance sur les statistiques de l'assurance-accidents, la CFST verse au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) une indemnité pour les renseignements que ce dernier lui communique. Le montant enregistré pour l'année 2025 s'élève à 0,7 million de francs. Les 0,8 million de francs restants sont liés aux coûts d'exploitation et de maintenance de la banque de données d'exécution.

10. Suppléments de primes

Le détail des suppléments de primes en fonction des catégories d'assureurs figure à la page 2 dans le compte d'exploitation. Par rapport à l'exercice précédent, lesdits suppléments ont globalement diminué de 3,3 millions de francs, soit une baisse de 2,8 %. Les recettes ont été calculées sur la base des déclarations provisoires des assureurs.

11. Produits financiers

Les produits financiers provenant des placements à long terme de la Suva s'élèvent à 1,2 million de francs.

12. Disponibilités

Ce poste présente les liquidités au 31 décembre 2025 qui sont détenues sur le compte postal de la CFST.

13. Avoirs

Sous ce titre figurent les soldes en faveur de la CFST résultant du décompte définitif des suppléments de primes dus en 2025 et des paiements trimestriels effectués par différents assureurs (5,2 millions de francs). Ce poste comprend également le prêt limité dans le temps à l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) d'un montant de 1,8 million de francs du 25 janvier 2024 visant à garantir les liquidités nécessaires au financement des activités de l'Antenne intercantonale de prévention LAA.

14. Placements financiers

Les fonds disponibles à long terme de la CFST sont placés à la Suva sous forme de prêt dans un rapport de compte courant et sont rémunérés. Le montant peut être augmenté ou réduit en fonction du besoin de liquidités à court terme de la CFST.

15. Comptes de régularisation actifs

Sont principalement comptabilisés sous cette rubrique les intérêts d'un montant de 1,2 million de francs courus à la fin de l'année sur les placements.

16. Engagements

Parmi les autres engagements de la CFST vis-à-vis de tiers figure un montant d'environ 2,7 millions de francs au titre des factures de fournisseurs non réglées à la fin de l'année. Ce poste comprend en outre les décomptes de la Suva (26,3 millions de francs) et des inspections cantonales du travail (3,7 millions de francs) reçus après la fin de l'année, mais concernant l'exercice comptable.

Les soldes résultant du décompte définitif des suppléments de primes en faveur des assureurs (2,2 millions de francs) sont également inclus dans cette rubrique.

17. Fonds de compensation

L'excédent de charges de 12,7 millions de francs est prélevé sur le fonds de compensation de la CFST. Au 31 décembre 2025, le fonds de compensation s'élève à 21,2 millions de francs.